

en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2022

Barème des frais

Réouverture	sans frais		
Prolongation	sans frais		
Augmentation du prêt	CHF	300.00	forfaitaire
Réaménagements (p.ex. changement d'emprunteur)	CHF	300.00	forfaitaire
Résiliation du prêt /	CHF	150.00	par heure
Frais de clôture	min. CHF	500.00	
Remboursement des frais	CHF	1 000.00	forfaitaire
Frais de rappel	CHF	150.00	par rappel
Autres charges supplémentaires (p.ex. en cas de mandats LSV ne pouvant pas être traités immédiatement, charges en cas de changement de propriétaire)	CHF	150.00	par heure plus frais de tiers

Ces frais s'entendent hors TVA, qui peut être facturée en sus.